

Mémoire concernant le site d'enfouissement technique d'Hébertville-
Station.

296 **P** **NP** **DM24**
Projet d'aménagement d'un lieu
d'enfouissement technique à Hébertville-
Station

6212-03-052

Mémoire présenté au
Bureau d'audience publique sur l'environnement.

Présenté par Léon Gagné

Audience du 22 mai 2013.

Saint-Gédéon

Présentation

Je suis copropriétaire et représentant du lot #3 rang 8 St-Bruno et de la demi nord du lot 15 rang 3 est Hébertville-Station. Notre propriété est voisine immédiate du site d'enfouissement projeté.

Un site de villégiature a été aménagé sur nos terrains. Les chalets vont se retrouver à environ 250 mètres des cellules d'enfouissement. La pollution ainsi que la dégradation du milieu naturel engendré par ce projet détruira ce que quatre générations ont mis à construire, nous sommes donc directement concernés par ce projet.

Introduction

Le site d'enfouissement projeté à Hébertville-Station sera construit sur une montagne, un endroit inapproprié, car on y retrouve plusieurs lacs qui seront rapidement pollués. Beaucoup de milieux humides seront tout simplement détruit. La grande faune ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux et de sauvagines seront chassés du secteur. Cette montagne est entourée de sites de villégiature. Les promoteurs ne prévoient aucun dédommagement pour la dévaluation de nos propriétés qui seront directement touchées. Ça va nous prendre des preuves des pertes de valeur s'est contenté de dire le maire d'Hébertville-Station. On préfère donner des redevances à la municipalité de St-Bruno qui ne mérite rien, puisqu'elle ne subira aucun préjudice. Rien de prévu non plus pour les terrains et plantations ou passera le tuyau de rejet. A tout cela, il ne faut pas oublier les risques pour la santé due à la contamination de tout le milieu par les goélands et la vermine.

Le choix de ce site est fortement questionnable car un des principaux arguments de la RMR pour l'expliquer est qu'elle n'a pas à payer les lots, car ils sont publics.

Les milieux humides

La voie d'accès traverse plusieurs cours d'eau et milieux humides qui seront contaminé par les liquides que laisseront échapper les camions non étanchent. L'eau de ces cours d'eau et milieux humides polluera tout sur son passage à son tour. Dans un rayon de 500 mètres du site, il y a cinq lacs qui seront tous fortement pollués et à l'endroit du site, des milieux humides seront détruits sans que cela ne cause le moindre problème au promoteur. Concernant la compensation des milieux humides, promoteur n'a rien trouvé de mieux que de les remplacer par un lac déjà existant.

Niveau naturel de nappe d'eau souterraine

Dans l'étude d'impact il est noté que le niveau des eaux souterraines est à environ un mètre. Cependant, le réaménagement de la géométrie du site, indique que le fond des cellules sera abaissé de quatre mètres par rapport à celui prévu. Je me questionne sérieusement sur ce nouveau rapport, car il me semble avoir une très grande différence avec le premier. Le fait de dynamiter 4 mètres de roc provoquera des fissures donc s'il y a une fuite dans les membranes le lyxivat circulera par les fissures sans qu'on puisse les détecter. Le même phénomène se produira dans les bassins de rétentions du système de traitement, car il est permis que le fond de ces bassins se retrouve sous la nappe d'eau souterraine. Donc, la montagne et ses bassins versant seront contaminés complètement avant qu'on se rende compte d'une fuite.

Lors d'une rencontre de l'inutile comité de liaison l'ingénieur de Génivar a indiqué que les membranes utilisées sont garanties 20 ans. Je me demande comment il peut affirmer aujourd'hui qu'elle puisse durer mille ans.

Ruisseau capteur

Il s'agit d'un ruisseau intermittent et je peux vous l'affirmer, car j'ai pêché et chassé toute ma vie le long de ce ruisseau. Ce n'est pas la nouvelle méthode de la RMR de se servir du lac d'Hébertville pour augmenter le débit en période d'étrillage qui en changera l'intermittence. La remise à niveau et l'entretien de ce barrage seront tellement onéreux que la RMR abandonnera cette méthode dans les années futures. Ce qui fait que le ruisseau sans nom est et restera un ruisseau intermittent. La RMR s'est engagé à déplacer le point de rejet en aval des trois fosses, cependant, il existe plusieurs fosses en aval de ces dernières qui n'ont pas été répertoriées et dont on ne tient pas compte. Le ministère a demandé au promoteur de déplacer le point de rejet directement dans le ruisseau de l'abattoir, mais la Régie a refusé.

La dévaluation des propriétés privées

Avec la venue du site d'enfouissement il est impossible de penser que notre secteur de villégiature ne subira pas de dévaluation. Les odeurs, le bruit, les goélands, la vermine, la pollution sonore, les résidus volants ainsi que ceux transportés par les oiseaux nuisibles, sont tous des aspects qui vont correspondre à la perte de valeur de notre propriété. A qui reviendra la responsabilité de la nettoyer des résidus transportés par ces oiseaux ? Le passage du tuyau de rejet détruira beaucoup de forêt naturelle ainsi qu'une partie de la plantation. La Régie n'en tient pas compte et ne prévoit aucun dédommagement. Même les risques pour la santé ne semblent pas les préoccuper.

L'original et le chevreuil.

La venue du site aura un impact négatif sur les orignaux ainsi que les chevreuils. Au fil des années, l'aire d'hivernage de l'original gravite autour du site de nourriture. Ce dernier sera détruit puisqu'il est à l'endroit où les cellules d'enfouissement se retrouvent. Les orignaux comme les chevreuils fuiront ce secteur définitivement. Les chasseurs, dont je fais partie, seront privés de leur sport favori.

Les gélinottes et les lièvres vont disparaître au profit d'espèces nuisibles. Encore là, le promoteur ne tien compte de rien.

Droit de passage

Au printemps 2010 beaucoup de gens circulaient sur notre propriété. J'ai intercepté des gens de Nipour accompagnés d'employés de la municipalité d'Hébertville-Station sur notre propriété. Je leur ai demandé ce qu'ils faisaient là ils m'ont répondu : qu'ils n'en savaient rien. Quelques jours plus tard j'ai intercepté d'autres personnes de Nipour. L'un d'eux m'a indiqué que leur client était la RMR et qu'il s'agissait du futur site d'enfouissement. Suite à cette déclaration j'ai rencontré le directeur de la RMR afin de vérifier ces informations, Il a confirmé et a dit qu'il allait nous exproprier pour passer. Par la suite, j'ai fait parvenir des avis d'interdictions de circuler sur la propriété sans permission, aux municipalités d'Hébertville-Station de St-Bruno et à la RMR.

Quand on me demandait l'autorisation je permettait le passage. J'allais même plus loin en conduisant les personnes avec mon vtt et jusqu'à leur prêter un vtt pour leurs déplacements

Au printemps 2012, j'ai entrepris des négociations avec un représentant de la RMR pour des droits de passage. Au même moment des gens s'infiltraient par l'extrémité Est de la propriété sans permission. J'ai alors interdit toute forme de passage à qui que ce soit. Lors de la 1ere séance des présentes audiences la RMR ainsi que ses représentants ont argumenté à plusieurs reprises concernant ce refus de ma part de les laisser passer. J'ai trouvé très inapproprié que l'ex président du BAPE me demande d'entreprendre de nouvelles négociations sur la place publique pour des droits de passage.

Les goélands

L'implantation d'un site d'enfouissement veut inévitablement dire implantation de colonie de goéland. Cet oiseau est reconnu comme vecteur de bactéries. Il s'alimente à partir de site d'enfouissement et se dirige vers les lacs avoisinants pour se reposer et se nettoyer ce qui aura pour effet de contaminer ces milieux par toute sorte de produit toxique. Ces lacs voisins du site abritent plusieurs espèces de sauvagines que les goélands auront vite fait de déloger. L'automne, des milliers de bernaches et d'oies des neiges se servent de ces plans d'eau comme dortoir. La chasse à la sauvagine est une activité très présente dans le secteur, les chasseurs récolteront et transporteront ces oiseaux souillés à la maison. L'étude d'impact qui a été faite au printemps ne tien pas compte de ces détails.

La page 98 de l'étude d'impacte indique que la présence de goéland aux abords du site risque d'affecter la qualité bactériologique des eaux de surface en raison de leurs fientes. Il est également possible que des goélands transportent avec eux des détritux sur les terrains avoisinants ex : terre agricole, rivière etc. Des rongeurs et d'autres espèces d'animaux risques d'être attirés par les odeurs et la présence de détritux.

Comme le site d'enfouissement d'Hébertville-Station sera identique à celui de l'Ascension et qu'à l'Ascension on tolère les goélands (source le journal le Lac-st-Jean). On a la certitude qu'à Hébertville-Station le site sera plein de goéland.

Les redevances

Je ne comprends absolument pas les raisons qui motivent la RMR a donné des redevances à la municipalité de St-Bruno. Cette dernière ne subit aucun préjudice. Les citoyens de proximités qui subissent des incon vénients sont oubliés au profit de cette municipalité. Je me questionne sérieusement à ce sujet en sachant que le maire de St-Bruno occupe le siège du demandeur ainsi que celui du donneur.

Il faut aussi prendre en considération que les camions ont toujours circulés par Saint-Cœur de Marie pour se rendre à l'Ascension mais la municipalité de St-Cœur de Marie n'a jamais touché aucun dédommagement.

La municipalité d'Hébertville-Station, qui selon son maire n'aura aucun problème, due à la venue du site ne devrait toucher qu'une mince part des redevances. Encore là, ce sont les citoyens de proximités qui sont le plus touchés et ils sont encore oubliés.

Deux firmes d'ingénieur.

Pourquoi deux firmes d'ingénieurs ont-elles été nécessaires pour produire l'étude d'impact? Alors que c'est Génivar qui a obtenu le contrat. Je me questionne sur la présence de la firme AECOM. La firme Génivar manquait peut-être de compétence pour mener à bien ce dossier ou encore était-elle trop près du promoteur? Peu importe: même à deux firmes d'ingénieur, l'étude d'impact qui a été déposée était incomplète et aurait dû être non recevable par le ministère ainsi que le BAPE. Les pressions politiques du député de Lac-St-Jean Est ont sûrement contribué à faire avancer ce dossier.

Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles.

Le plan d'action 2011-2015 indique le retrait de 60% des matières organiques putrescibles de l'enfouissement. Je ne m'explique pas les raisons pour lesquelles la RMR s'entête à construire un site d'enfouissement alors qu'on devra dans les prochains mois s'engager dans un nouveau processus de traitement des matières résiduelles. La régie travaille actuellement sur un projet de site d'enfouissement qui va coûter 45 millions aux contribuables du Lac-St-Jean et d'ici 2015 nous devons construire une usine de traitement, ce qui aura pour effet d'entraîner des dépenses additionnelles d'environ 50 millions. La régie dit depuis plusieurs mois que les poubelles sont payantes. Cependant, elles nous entraînent vers des dépenses de près de 100 millions. Ces gens sont rendus à nous dire que les matières résiduelles sont des ressources naturelles payantes. Si tel est le cas, ils devraient nous envoyer des chèques plutôt que des factures.

Conclusion

Ne trouvant rien de positif à ce projet inutile, qui détruira tout sur son passage et se fout des gens ainsi que de la nature. Moi et ceux que je représente m'opposons fortement à la réalisation de ce projet.